

aventure et l'assaisonnant au poivre et au sel pour faire rire les gens. Et à vous-même que ne diront-ils pas quand ils vous rencontreront ? Ah ! vous n'êtes plus le père Trinquet d'auparavant, la perte de la paroisse... Ça ne peut pas durer. Il faut un changement : écoutez-moi donc une bonne fois...

—Je vous écoute, pourvu... que vous ne me parliez pas du clocher.

—Il est bien question de clocher ou de cloche ! Je vous parle d'amitié et il s'agit de votre honneur autant que de votre intérêt. C'est pour cela, et non pour autre chose, qu'il faut vous résoudre enfin à faire une croix sur les auberges...

—Impossible, don Pasquale. Vous savez bien que nous allons aux foires, aux marchés, un peu partout où les affaires nous appellent.

—Que vous sortiez pour vos affaires, rien de mieux. Mais il faut prendre garde de ne pas s'embarquer avec de mauvaises compagnies.

(à continuer.)

CONDITIONS.

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement qui n'est que D'UN ECU, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressés au rédacteur à St. Jean Chrysostôme.

— Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

A Montréal, le Révd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice. M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, et M. Pierre Picard, marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

A Rimouski, M. l'abbé J. Gagné, du Séminaire de cette localité, nous rendra les mêmes services.